

**Allocution de Madame Isabelle Chassot, conseillère aux États,
Centième anniversaire du culte radio,
Morges, 14 mai 2023**

[salutations]

La radio, comme me le disait un ancien directeur de la Radio Suisse romande, aujourd'hui RTS, c'est une personne qui parle à une autre personne. C'est donc un lien qui s'établit entre les personnes, entre les auditrices et auditeurs et celles et ceux qui sont de l'autre côté, en studio ou du côté du micro. Relier les uns avec les autres, soit, selon les termes mêmes de la concession [du 29 août 2018] octroyée à la SSR, favoriser « *la compréhension mutuelle, la cohésion et l'échange entre les différentes régions du pays, les communautés linguistiques, les cultures, les religions et les groupes sociaux.* », telle est la tâche de la SSR à travers ses programmes télévisées et radiodiffusées. Oui, relier, favoriser la compréhension mutuelle, contribuer à la cohésion sociale dans notre pays : quelle magnifique mission !

Comme vous le savez, le mot « religion » vient de « relier » : au fond, l'on peut voir les religions comme des liens entre, d'une part, la Transcendance et les hommes et les femmes, et, d'autre part, entre les êtres humains eux-mêmes. Et depuis les débuts de la radio dans notre pays, il y a un peu plus de cent ans, les confessions chrétiennes ont été présentes sur les ondes, avec très rapidement la diffusion du culte sur la Radio romande par les Églises issues de la Réforme protestante, très exactement le 18 mai 1923.

Nous fêtons aujourd'hui cet anniversaire, qui permet de souligner l'importance et la nécessité d'une présence des Églises reconnues dans les programmes de la SSR. Il ne s'agit pas seulement d'une aimable tradition à maintenir malgré les temps qui changent mais véritablement un élément essentiel – le mot me paraît particulièrement exact en ce domaine – à maintenir. Les besoins spirituels et d'information religieuse, dont l'importance dans les clés de compréhension de l'actualité contemporaine n'est pas à démontrer, des auditrices et des auditeurs doivent être pris en compte dans la mission concessionnée de la SSR. Cela fait partie de la mission de service public, seul fondement d'une existence dans le paysage médiatique suisse, de cette précieuse organisation, qui a contribué, contribue et contribuera à la cohésion, à l'information et à la compréhension mutuelle de ce pays si divers linguistiquement, économiquement, socialement et culturellement.

La diffusion de cultes est aussi une manière de rejoindre nos contemporains dans leurs besoins spirituels, donc d'assurer ce lien interpersonnel. Je ne pense pas seulement aux personnes malades ou âgées mais aussi et surtout à celles et ceux qui ne veulent plus se déplacer ou avoir des contacts directs avec l'institution ecclésiale. Il faut aussi relever l'importance des cultes radiodiffusés lorsque la pandémie a empêché durant plusieurs mois le déroulement d'actes cultuels en présence des fidèles. On s'est alors rendu compte de l'importance des médias, spécialement de la radio, pour continuer d'assurer un lien entre les personnes invitées à demeurer chez elles le plus possible.

Je ne doute pas que la SSR et plus particulièrement la RTS, ainsi que les services des émissions religieuses, RTS Religion et Médias-pro (CER) auxquels j'associe cath.ch, sauront maintenir une présence religieuse, spirituelle et informative dans le contexte sociétal, ecclésial et médiatique changeant qui caractérise notre époque.

La présence des Églises reconnues dans les programmes de la SSR s'inscrivent dans le cadre des relations Églises-État. En Suisse, vous le savez, les relations de l'État avec les Églises reconnues et les autres confessions et communautés religieuses sont du ressort des cantons et pas de la Confédération, selon l'article 72 de la Constitution fédérale, qui s'ouvre par le fameux « *Au nom de Dieu Tout-Puissant !* ». La Confédération et les cantons peuvent toutefois « *prendre des mesures propres à maintenir la paix entre les membres des diverses communautés religieuses.* »

Ce régime relationnel, que l'on pourrait résumer avec la devise « des Églises libres dans un État libre », implique toutefois des relations et un dialogue entre les institutions religieuses et publiques. Je voudrais évoquer, à titre d'exemple de ces bonnes relations, la présence chrétienne au Palais fédéral. Certes, chaque député membre de l'Assemblée fédérale doit demeurer libre d'exprimer sa foi comme il l'entend, ce principe s'appliquant particulièrement à la prière, qui constitue, comme le culte, la forme la plus intime de la manifestation de la foi. Depuis de nombreuses années, le Groupe interconfessionnel de l'Assemblée fédérale invite les parlementaires tous les mercredis matin de chaque session précédant le début de la séance à participer à une méditation interconfessionnelle avec lecture, recueillement et prière, offrant ainsi l'occasion aux députés qui le désirent de se rassembler pour vivre leur foi dans l'oecuménisme.

Comme vous pouvez le constater, la prière est aussi présente au Palais fédéral comme sur les ondes de la RTS. En célébrant aujourd'hui le centenaire du culte radiodiffusé, nous témoignons de l'importance d'une dimension spirituelle et religieuse de la société suisse, qui trouve sa place sur les ondes comme dans des institutions publiques fédérales et cantonales. Que cet anniversaire soit source d'une réflexion, toujours utile et nécessaire, mais surtout d'une confirmation de cette présence programmatique importante pour les Églises, pour la RTS, et pour le pays.

Je vous remercie de votre patiente attention.